

Collège des Écoles Doctorales

**GUIDE D'INSCRIPTION
EN DOCTORAT
2026/2027**

Sommaire

1. L'environnement	2
a. Les 4 Écoles Doctorales	2
b. Le cadre réglementaire	2
c. Vos interlocuteurs	3
2. Procédure et calendrier	4
3. Pièces à fournir	5
a. 1^{ère} année de thèse	5
b. 2^{ème} ou 3^{ème} année de thèse	5
c. 4^{ème} année de thèse ou plus	6
4. Les spécialités de diplôme de Doctorat.....	7
5. Tarifs	8
a. Droits d'inscription	8
b. CVEC.....	8
c. Frais de formation continue.....	8
6. Focus formation continue	9



1. L'environnement

a. Les 4 Écoles Doctorales

Biologie, Chimie, Santé 652 CRIBL P&T RESINFIT HAVAÉ VieSanté NEURIT EpiMaCT LABC/S CAPTuR XLIM GBS CIC	Sciences et Ingénierie 653 XLIM IRCER GC2D E2Lim	Littératures, Sciences de l'Homme et de la Société 654 CeReS CRIHAM EHIC FrED GEOLAB GRESKO	Gouvernance des Institutions et des Organisations 655 OMIJ LAPE CREOP
--	--	---	--

b. Le cadre réglementaire

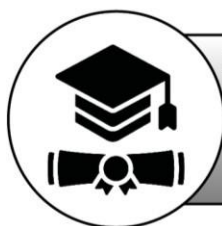


Arrêté du 25 mai 2016 modifié

Fixe le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de Doctorat

Charte du Doctorat de l'Université de Limoges

Définit les droits, devoirs et engagements réciproques entre doctorants, directeurs de thèse, directeurs d'Unité de Recherche et directeurs d'École Doctorales



Règlements Intérieurs des Écoles Doctorales

Précise le rôle, les missions et le fonctionnement de chaque École Doctorale
Disponible sur le site internet de votre École Doctorale

C. Vos interlocuteurs

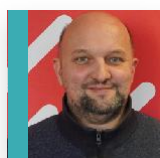
► Votre direction de thèse

► La direction de votre École Doctorale

ED 652 BCS ed-bcs@unilim.fr



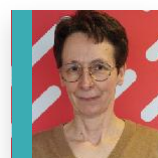
Mireille
VERDIER
Directrice



Vincent
CHALEIX
Directeur adjoint



Anne
JULIEN VERGONJEANNE
Directrice



Christelle
DUBLANCHE TIXIER
Directrice adjointe

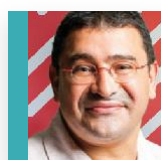


Véronique
DELUCHAT
Directrice adjointe

ED 654 LSHS ed-lshs@unilim.fr



Soazig
VILLERBU
Directrice



Choukri
BEN-AYED
Directeur adjoint

ED 655 GIO ed-gio@unilim.fr



Delphine
THARAUD
Directrice



Isabelle
DISTINGUIN
Directrice adjointe

► Vos représentants des doctorants

Retrouvez la liste de vos représentants élus sur [le site du Collège des Écoles Doctorales](#)

► L'assistant de gestion de votre École Doctorale

ED 652 BCS et ED 655 GIO



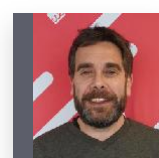
Fanny
ESCURE
fanny.escure@unilim.fr

ED 653 SI



Personnel en cours
de recrutement
scolarite.doctorat@unilim.fr

ED 654 LSHS



Dorian
GUILLON
dorian.quillon@unilim.fr



2. Procédure et calendrier

L'inscription en Doctorat est réalisée de manière **dématérialisée** via [ADUM](https://adum.fr/phd/profil/initcpt.pl). Si vous ne disposez pas d'un compte ADUM, vous devrez le créer en suivant ce lien : <https://adum.fr/phd/profil/initcpt.pl>. Si vous avez déjà un compte ADUM, veuillez-vous connecter avec vos identifiants.

Le doctorant doit effectuer sa demande d'inscription annuelle dans ADUM au plus tard le 30/11/2026. Le paiement des droits d'inscription doit intervenir au plus tard le 10/12/2026. AUCUN DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE NE SERA ACCORDÉ. En cas de non réinscription ou de défaut de paiement dans le délai imparti, le doctorant s'exclut de l'École Doctorale et l'Université de Limoges déclarera la thèse comme abandonnée.

À noter : Les doctorants inscrits en 2025/2026 soutenant leur thèse avant le 31 décembre 2026 n'ont pas besoin de se réinscrire.

ÉTAPE 1 - DEMANDE D'INSCRIPTION

- Vous acquittez de la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus sur <http://cvec.etudiant.gouv.fr/> et téléchargez l'attestation d'enregistrement CVEC (sauf si vous êtes en formation continue ou si vous êtes en cotutelle internationale de thèse et que vous payez les droits d'inscription dans l'établissement étranger pour l'année universitaire 2026/2027)
- Formulez votre demande d'inscription/réinscription dans votre espace [ADUM](https://adum.fr/)
- Déposez l'ensemble des pièces justificatives demandées (cf. liste des pièces à fournir pages suivantes)
- Cliquez sur « Transmission des données » dans la rubrique « Je finalise la procédure ».

ÉTAPE 2 - AVIS ET DÉCISION

Si votre dossier est complet, votre demande sera successivement et automatiquement soumise :

- à votre directeur de thèse
- au directeur de l'Unité de Recherche (uniquement pour une inscription en 1ère année de thèse)
- au directeur de votre École Doctorale
- au chef d'établissement

ÉTAPE 3 - PAIEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

Si votre demande d'inscription est accordée, vous devez procéder au paiement des frais d'inscription : 398 euros ou 265 euros pour les césures (sauf si vous êtes exonéré des droits d'inscription)

Attention : Le paiement en 3 fois est possible jusqu'au 30 septembre uniquement pour les paiements en ligne. Les doctorants en formation continue ou en césure n'ont pas accès au paiement en 3 fois.

du 02/07/2026
au 30/11/2026
(ou au 30/09/2026 si
paiement en 3 fois)

du 02/07/2026
au 10/12/2026
(ou au 30/09/2026 si
paiement en 3 fois)

APRÈS L'INSCRIPTION

Édition du certificat de scolarité

Une fois l'enregistrement du paiement effectué, **votre certificat de scolarité est disponible dans votre espace ADUM.**

Impression ou mise à jour de la carte étudiante

Si vous ne possédez pas la carte étudiant de l'Université de Limoges (carte rouge délivrée à partir de 2021/2022), **effectuez la demande de carte étudiant via l'application dédiée :** <https://cartes.unilim.fr/>

Si vous possédez déjà cette carte, **il convient de la mettre à jour** en apposant le sticker de l'année en cours. Pour cela, présentez-vous au Collège des Écoles Doctorales muni de votre carte.

[Université de Limoges](#) | [Collège des Écoles Doctorales](#)



3. Pièces à fournir

a. 1^{ère} année de thèse

- CV
- **Pièce d'identité** en cours de validité
- **Relevé de notes de Master** ou d'un autre diplôme de même grade
- **Attestation de réussite ou diplôme de Master** ou d'un autre diplôme de même grade
- **Justificatif de ressources financières pour l'année universitaire 2026/2027** (ex : contrat de travail, attestation de bourse...). À défaut de financement de thèse ou d'activité professionnelle en parallèle de la thèse, joindre une attestation sur l'honneur certifiant que vous disposez des ressources financières suffisantes pour garantir le bon déroulement de votre thèse
- **Attestation CVEC** sauf si vous relevez du régime de la formation continue ou si vous êtes inscrit en cotutelle internationale de thèse et que vous payez les droits d'inscription 2026/2027 dans l'autre établissement
- **Projet de thèse**
- **Attestation de responsabilité civile** à votre nom vous assurant dans le cadre de vos activités universitaires et extra-universitaires pour l'année universitaire en cours
- **Pièces complémentaires suivant votre situation :**
 - Si vous êtes de **nationalité étrangère hors Espace Économique Européen** : **titre de séjour ou visa en cours de validité**
 - Si vous êtes **inscrit en cotutelle internationale de thèse** : **justificatif d'inscription dans l'autre établissement pour l'année universitaire 2026/2027**
 - Si vous relevez du régime de la **formation continue** : [formulaire de prise en charge complété et signé](#)

• 2^{ème} ou 3^{ème} année de thèse

- **Justificatif de ressources financières pour l'année universitaire 2026/2027** (ex : contrat de travail, attestation de bourse...). À défaut de financement de thèse ou d'activité professionnelle en parallèle de la thèse, joindre une attestation sur l'honneur certifiant que vous disposez des ressources financières suffisantes pour garantir le bon déroulement de votre thèse
- **Attestation CVEC** sauf si vous relevez du régime de la formation continue ou si vous êtes inscrit en cotutelle internationale de thèse et que vous payez les droits d'inscription 2026/2027 dans l'autre établissement
- **Attestation de responsabilité civile** à votre nom vous assurant dans le cadre de vos activités universitaires et extra-universitaires pour l'année universitaire en cours
- **Pièces complémentaires suivant votre situation :**
 - Si vous êtes de **nationalité étrangère hors Espace Économique Européen** : **titre de séjour ou visa en cours de validité**
 - Si vous êtes **inscrit en cotutelle internationale de thèse** : **justificatif d'inscription dans l'autre établissement pour l'année universitaire 2026/2027**

- Si vous relevez du régime de la **formation continue** : [formulaire de prise en charge complété et signé](#)
- Si vous demandez une **césure** : [formulaire de demande de césure](#) complété et signé accompagné de toute pièce ou justificatif apportant un éclairage sur le projet visé pendant la césure.

C. 4^{ème} année de thèse ou plus

- **Justificatif de ressources financières pour l'année universitaire 2026/2027** (ex : contrat de travail, attestation de bourse...). À défaut de financement de thèse ou d'activité professionnelle en parallèle de la thèse, joindre une attestation sur l'honneur certifiant que vous disposez des ressources financières suffisantes pour garantir le bon déroulement de votre thèse
- **Attestation CVEC** sauf si vous relevez du régime de la formation continue ou si vous êtes inscrit en cotutelle internationale de thèse et que vous payez les droits d'inscription 2026/2027 dans l'autre établissement
- **Rapport du doctorant comprenant l'état d'avancement des travaux, un argumentaire justifiant la prolongation de la thèse et un échéancier précis jusqu'à la soutenance**
- **Attestation de responsabilité civile** à votre nom vous assurant dans le cadre de vos activités universitaires et extra-universitaires pour l'année universitaire en cours
- **Pièces complémentaires suivant votre situation :**
 - Si vous êtes de **nationalité étrangère hors Espace Économique Européen** : **titre de séjour ou visa en cours de validité**
 - Si vous êtes **inscrit en cotutelle internationale de thèse** : **justificatif d'inscription dans l'autre établissement pour l'année universitaire 2026/2027**
 - Si vous relevez du régime de la **formation continue** : [formulaire de prise en charge complété et signé](#)
 - Si vous demandez une **césure** : [formulaire de demande de césure](#) complété et signé accompagné de toute pièce ou justificatif apportant un éclairage sur le projet visé pendant la césure.



4. Les spécialités de diplôme de Doctorat

École Doctorale	Diplôme	Mention
ED Biologie, Chimie, Santé	Biologie Chimie Santé	Aspects moléculaires et cellulaires de la biologie Génomique et génétique moléculaire Immunologie, oncologie, inflammation, infectiologie Neurosciences Pharmacologie, infectiologie et sciences du médicament Physiologie et physiopathologie Recherche clinique, innovation technologique et thérapeutique Santé publique, épidémiologie, environnements et sociétés Sciences et techniques des activités physiques et sportives Chimie des substances naturelles Sciences du végétal
ED Sciences et Ingénierie	Mathématiques et applications Informatique Sciences et ingénierie pour l'information Matériaux céramiques et traitements de surface Génie civil Eau, sol, environnement Sciences du végétal	-
ED Littératures, Sciences de l'Homme et de la Société	Sciences du langage	Linguistique Sémiotique Sciences de l'information et de la communication
	Géographie physique, humaine, économique et régionale	Archéologie Sciences économiques Géographie environnementale Géographie sociale
	Histoire	Histoire et civilisations des mondes anciens et médiévaux Histoire de l'art Archéologie Histoire et civilisations des mondes modernes et contemporains
	Cultures et civilisations	-
	Aménagement et urbanisme	Archéologie Sciences économiques Géographie environnementale Géographie sociale
	Sociologie, démographie Sciences et techniques des activités physiques et sportives Sciences de l'Éducation et de la Formation	-
	Langues et littératures	Langues et littératures anciennes Arts Langues et littératures française et francophone Littératures comparées Langues et littératures étrangères
ED Gouvernance des Institutions et des Organisations	Droit Aménagement de l'espace, urbanisme Sciences économiques Sciences de gestion Sciences et techniques des activités physiques et sportives	Droit public Histoire du droit et des institutions Droit privé et sciences criminelles -



5. Tarifs

a. Droits d'inscription

Pour l'année universitaire 2026/2027, le montant des droits d'inscription en Doctorat fixé par le ministère est de **398 €** (tarif réduit à 265 € pour les césures ou la préparation de deux diplômes dans l'établissement au cours de la même année universitaire).

Les **modes de paiement** sont les suivants :

- En ligne
- En présentiel par carte bancaire au Collège des Écoles Doctorales (sans rendez-vous)
- Par virement bancaire sur le compte de l'Université de Limoges en précisant, dans le libellé du virement « *Droits inscription doctorant* » suivi de votre *Nom Prénom*
- Par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université de Limoges.

b. CVEC

La Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) est destinée à favoriser l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention. Le montant de cette contribution s'élève à **105 €** pour l'année universitaire 2026/2027.

La démarche annuelle d'acquittement (par paiement ou par exonération) **est à effectuer en ligne** sur <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>. À l'issue de la procédure, une attestation nominative d'acquittement de la CVEC est délivrée. Cette attestation est à fournir pour toute inscription en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur.

Vous n'êtes pas concerné par la CVEC si vous vous trouvez dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- Vous relevez du régime de la formation continue (cf. page suivante) : dans ce cas, vous n'avez aucune démarche d'enregistrement de la CVEC à faire,
- Vous êtes inscrit en cotutelle internationale de thèse régie par une convention de cotutelle dans laquelle il est indiqué que vous payez les droits d'inscription 2026/2027 dans l'établissement partenaire : dans ce cas, vous n'avez aucune démarche d'enregistrement de la CVEC à faire.

c. Frais de formation continue

Pour les doctorants inscrits sous le régime de la formation continue (cf. page suivante), des frais de formation s'ajoutent aux droits d'inscription. Ces frais de formation peuvent soit être pris en charge par un tiers (ex : employeur, France Travail...), soit être à la charge du doctorant.



6. Focus formation continue

QUI EST CONCERNÉ PAR LA FORMATION CONTINUE ? (cf. décision du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges du 07/07/2020)

Vous relevez du régime de Formation Continue si, au moment de votre inscription en Doctorat, vous vous trouvez dans l'une des situations suivantes :

- vous avez interrompu vos études plus d'une année universitaire (dernière année universitaire d'inscription comme référence, hors césure ou service civique) et vous avez travaillé durant cette période dans le cadre d'un contrat de travail soumis à la législation française et votre Compte Personnel de Formation (CPF) fait état ou a fait état de droits formation $\geq 1000\text{€}$
- vous êtes salarié (hors contrat dédié à la thèse) ou profession libérale, engagé dans la vie active ;
- vous êtes inscrit à France Travail (indemnisé ou non) ;
- vous avez été inscrit sous le régime de la Formation Continue l'année dernière ou les années précédentes (dont contrat de professionnalisation) ;
- vous êtes inscrit à une VAE/VAP ou vous avez déjà validé une VAE/VAP.

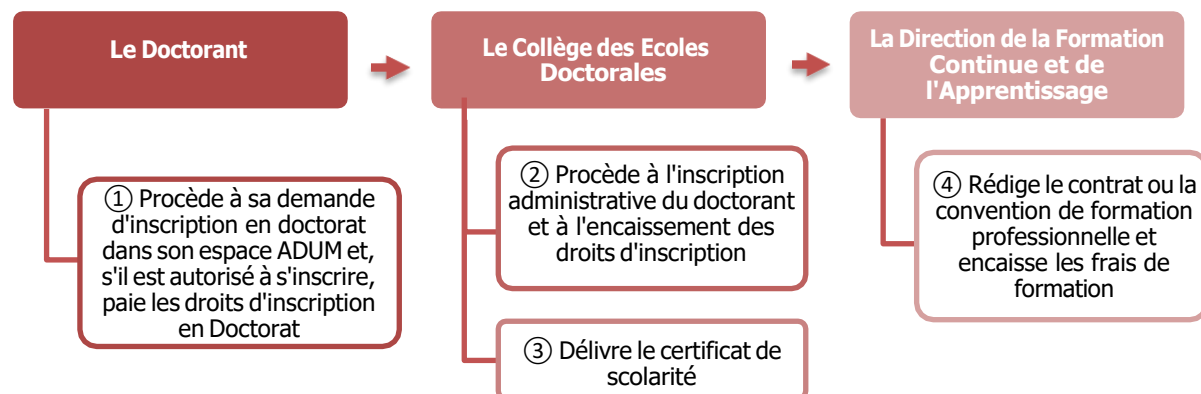
Attention, les étudiants étrangers ayant un « titre de séjour étudiant » ou « visa étudiant » relèvent obligatoirement du régime de la Formation Initiale même s'ils rentrent dans l'une des catégories ci-dessus.

FRAIS DE REPRISE D'ÉTUDES EN FORMATION CONTINUE :

Frais annuels de reprise d'études	
=	
Droits d'inscription	398 €
+	
Frais de formation	377 € pendant 3 années de thèse maximum

Les frais de formation peuvent soit être pris en charge par un tiers (ex : votre employeur, France Travail...), soit être à la charge du doctorant. Attention : le CPF n'est pas mobilisable à ce jour pour régler le coût de formation.

MODALITÉS D'INSCRIPTION DES DOCTORANTS RELEVANT DE LA FORMATION CONTINUE :



Pour tout renseignement, contacter la Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage

Adresse : Site des Jacobins – 88 rue du Pont Saint Martial - 87000 LIMOGES

Tél : 05 55 14 90 70 - dfc@unilim.fr

Collège des Ecoles Doctorales

33 rue François Mitterrand
BP 23204
87032 Limoges - France
Tél. +33 (5) 05 55 14 91 00



Site internet **CED**

CED
Collège
des Écoles
Doctorales



**Université
de Limoges**